



1208132702

DATE DEPOT : 2012-09-05

NUMERO DE DEPOT : 2012R081232

N° GESTION : 2011B19119

N° SIREN : 534657192

DENOMINATION : 11-623-0006-KC-CONCIERGERIE COTE D'OPALE

ADRESSE : 7 avenue Niel 75017 Paris

DATE D'ACTE : 2011/12/30

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

NATURE D'ACTE : NOMINATION DE MEMBRE

**S.A.S TRESOR T11-010**  
Société par actions simplifiée au capital de 10 €  
Siège social : 7 avenue Niel - 75017 Paris  
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris  
Sous le numéro 534 657 192

**PROCES-VERBAL DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DU 30 Décembre 2011**

L'AN DEUX MILLE ONZE, et le 30 Décembre

A 15 heures,

Les associés de la S.A.S TRESOR T11-010, Société par actions simplifiée au capital de 10 €  
Siège social : 7 avenue Niel - 75017 Paris, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris,  
Sous le numéro 534 657 192 se sont réunis au siège sur convocation faite par le président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par La société MALCOLM  
Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 10 €  
Siège social : 7 avenue Niel - 75017 Paris  
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris  
Sous le numéro 531 568 285  
Représentée par son gérant Monsieur OLLIVIER Philippe

Le Président constate que sont présents :

- La société MALCOLM  
Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 10 €  
Siège social : 7 avenue Niel - 75017 Paris  
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris  
Sous le numéro 531 568 285  
Représentée par son gérant Monsieur OLLIVIER Philippe  
  
Propriétaire de 500 actions Ci : 500 actions,
  
- La société BERIOZ INVESTITISSEMENTS  
Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 10 €  
Siège social : 7 avenue Niel - 75017 Paris  
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris  
Sous le numéro 491 437 570  
Représentée par son gérant Monsieur HARDY Bernard  
  
Propriétaire de 500 actions Ci : 500 actions.
  
- Total : 1.000 actions

L'assemblée étant ainsi susceptible de délibérer valablement, est déclarée régulièrement constituée.

Le Président dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- un exemplaire des statuts de la société,

- le texte des résolutions proposées,
- la feuille de présence.

Le Président déclare ensuite que ces documents ont été adressés aux associés en même temps que l'avis de convocation.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Désignation des membres du comité de surveillance,
- Questions diverses

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

### **PREMIÈRE RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale des associés, après avoir entendu le rapport dressé par le président, décide de procéder à la désignation des membres du comité de surveillance et de nommer :

**Président : S.A.R.L DIANE**

Société à responsabilité limitée au capital de 7.622,45 €  
Siège social : 7 avenue Niel - 75017 Paris  
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris  
Sous le numéro 429 119 480,  
Représentée par sa gérante Madame Cécile SAUSER.

**Membre : La société MALCOLM**

Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 10 €  
Siège social : 7 avenue Niel - 75017 Paris  
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris  
Sous le numéro 531 568 285  
Représentée par son gérant Monsieur OLLIVIER Philippe

**Membre : La société BERLIOZ INVESTISSEMENTS**

Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 10 €  
Siège social : 7 avenue Niel - 75017 Paris  
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris  
Sous le numéro 491 437 570  
Représentée par son gérant Monsieur HARDY Bernard

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **DEUXIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'une copie des présentes pour effectuer toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres formalités afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**LE PRESIDENT**

